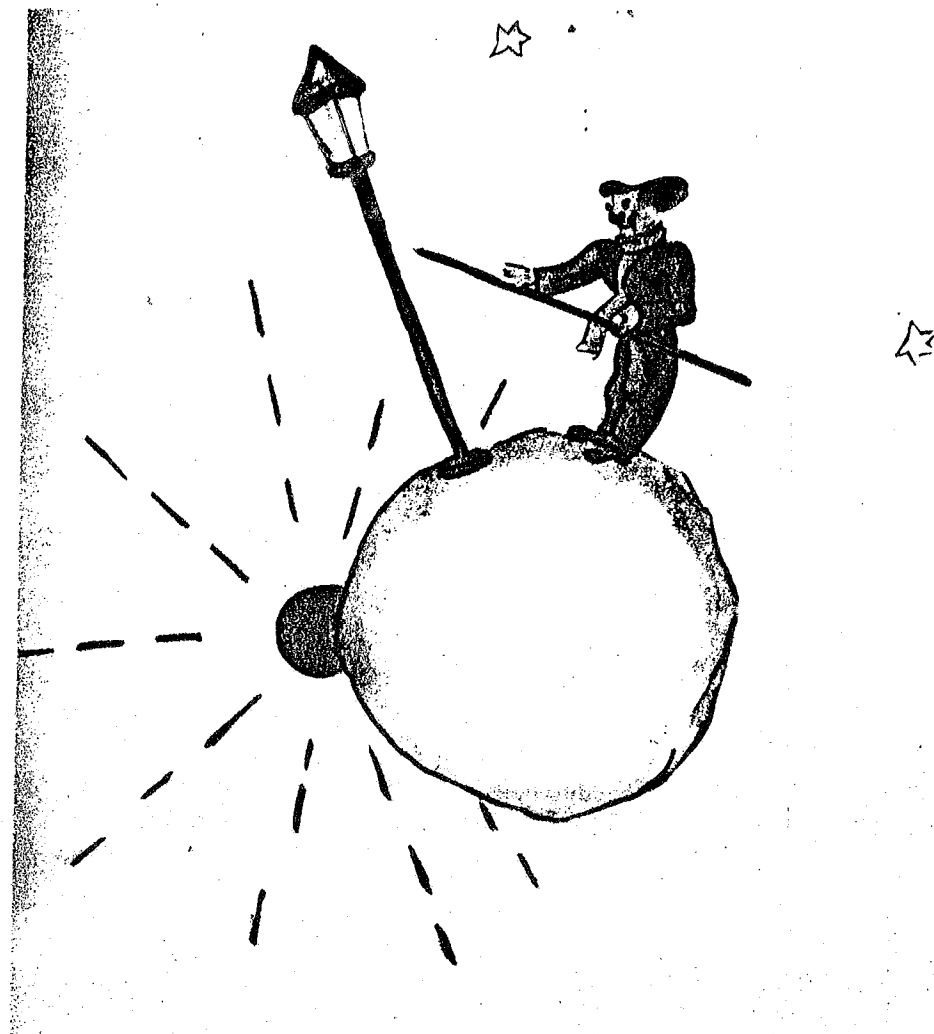


Christian BOUHOURS



L'allumeur de réverbères d'après Antoine de Saint-Exupéry

EVOLUTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC A SAINT-LYS

Edité par ART, CULTURE et PATRIMOINE et MAIRIE de SAINT-LYS

Dieu dit : « Que la lumière soit », et la lumière fut.

Dieu vit que lumière était bonne, et il sépara la lumière des ténèbres ...

Genèse I-1-1

Hélas, nous allons voir dans cet opuscule, que ce ne fut pas chose aussi facile à Saint-Lys !

EVOLUTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A SAINT-LYS

Chapitre 1

UNE BIEN PIETRE SITUATION.

En 1850 les rues et places de St Lys étaient éclairées pendant la mauvaise saison par des réverbères à huile qui fumaient beaucoup et donnaient peu de lumière. Ils n'étaient pas allumés pendant la période de la pleine lune. Les autres nuits ils s'éteignaient, à court de carburant, au bout de quelques heures. Cet éclairage chiche était l'objet de nombreuses plaintes.

Le 6 novembre 1852 le maire explique le manque de lumière pendant les nuits d'automne : « Cette année l'éclairage de la ville a commencé un peu tard. Les réparations dont les réverbères avaient besoin ont traîné en longueur. Il a fallu s'adresser au ferblantier, au serrurier, au vitrier, au peintre et envoyer ces réverbères à Toulouse pour faire argenter de nouveau le miroir réfracteur (sic). Selon les demandes du Conseil, le Maire a recommandé à l'allumeur de mettre dans la lampe davantage d'huile, soit 200 grammes au lieu de 125 grammes »

Un conseiller demande si on ne peut pas augmenter le nombre des réverbères, soit 25 actuellement, en éclairant les deux entrées principales de la ville. On pourrait les acquérir à bon prix auprès de la ville de Toulouse où le nouvel éclairage au gaz a remplacé les lampes à huile. Le maire répond que les ressources de la commune sont restreintes. Déjà les réparations des réverbères ont coûté la somme de 22 francs. La construction d'un abattoir est prévue et le chiffre de cette dépense n'est pas encore connu. L'acquisition de nouveaux réverbères est donc remise à plus tard.

En 1853, au chapitre des dépenses de l'année 1852, l'éclairage public apparaît pour un total de 66,56 f., y compris la réparation des réverbères, l'achat d'une nouvelle corde pour l'un d'entre eux, puisque les réverbères sont placés au-dessus du centre de la chaussée, et le paiement de l'allumeur. Chaque soir, l'allumeur descendait le quinquet à l'aide d'un système à poulie. Vous pouvez imaginer le travail par vent d'Autan !

DES LAMPADAIRES QUI FONT DES ETINCELLES.



La séance du 2 mai 1853 fut l'occasion d'un bel accrochage entre le maire, M. Maignon et son ennemi "intime" M. Dassan. Dès qu'il eut la parole, M. Dassan dit que l'éclairage des rues de Saint Lys était loin d'être satisfaisant. Les réverbères ne sont pas allumés ou ils s'éteignent rapidement. Ils n'ont pas été allumés certains jours de marché, ni pendant certaines nuits obscures !¹

Le maire répondit que M. Dassan faisait chaque année les mêmes observations sur l'éclairage : « Les réverbères sont vieux et d'une forme « vicieuse » (sic). On ne peut nettoyer la boîte qui contient l'huile. Ils ont souvent besoin d'être réparés. Si le conseil désirait que la place fut mieux éclairée, il faudrait changer ces lampes. »

Le maire s'étant aperçu un jour de marché que l'allumeur s'était attardé, il lui fit des observations sévères et il lui a répété si souvent des ordres précis qu'il pense que cet employé n'est pas retombé dans la même négligence.

M. Dassan rétorque qu'il a souvent entendu des plaintes sur la manière dont l'éclairage était fait. Il n'entend pas accuser Monsieur le Maire qui, du reste, ne se trouve pas souvent à Saint Lys le soir et qui ignore si les réverbères sont allumés ou éteints. ?.. Il persiste à croire à

¹ . Les nuits de dernier quartier ou de nouvelle lune. S'ils brûlent, ils n'éclairent que pendant un temps trop court. Ils éclairent mal, sans doute par la faute et la négligence de l'allumeur

la négligence de l'allumeur. Un conseiller signale d'ailleurs que depuis quelques jours il y a un réverbère qu'on ne peut allumer. Le ferblantier de St Lys aurait déclaré qu'il ne pouvait réparer l'appareil. M. Dassan renchérit que ces observations justifient les propos qu'il a avancé, « *Il y va bien de la négligence de l'allumeur de réverbère.* »

Le maire répond qu'il n'a surpris cet employé en faute qu'une seule fois. Il lui a fait alors des observations dont il a tenu compte. Il avait aussi recommandé à M. Escouboué, adjoint, de surveiller l'éclairage. Si cet éclairage est vicieux, la faute, il le répète, ne doit retomber que sur le mauvais état des réverbères qu'il faudrait changer.

M. Dassan constate que tous les membres du conseil municipal reconnaissent que l'éclairage est mal fait et qu'il y a négligence sur ce point. Le maire observe que les membres du conseil présents à la séance n'ont encore rien dit. Par conséquent ce que constate monsieur Dassan n'est qu'une affirmation de sa part.

M. Dassan : « *La manière dont s'exprime M. le Maire est extraordinaire.* »

Le maire : « *La façon dont s'exprime M. Dassan est encore plus extraordinaire.* »

M. Dassan (qui se lève) : « *Puisque la discussion s'anime ainsi, je me retire.* »

Le Maire : « *Messieurs il sera constaté sur le procès-verbal que M. Dassan s'est servi de cette expression : la manière dont s'exprime M. le Maire est extraordinaire et que je lui ai répondu : la façon dont s'exprime M. Dassan est encore plus extraordinaire et que monsieur Dassan a aussitôt quitté la séance.* »

M. Dassan (arrivé à la porte et se retournant) : « *Je constate aussi que je ne veux pas me donner la peine de répondre.* »

Monsieur Dassan s'étant retiré et le nombre des membres présents étant réduit à cinq, le conseil ne peut plus délibérer. Le maire lève alors la séance.

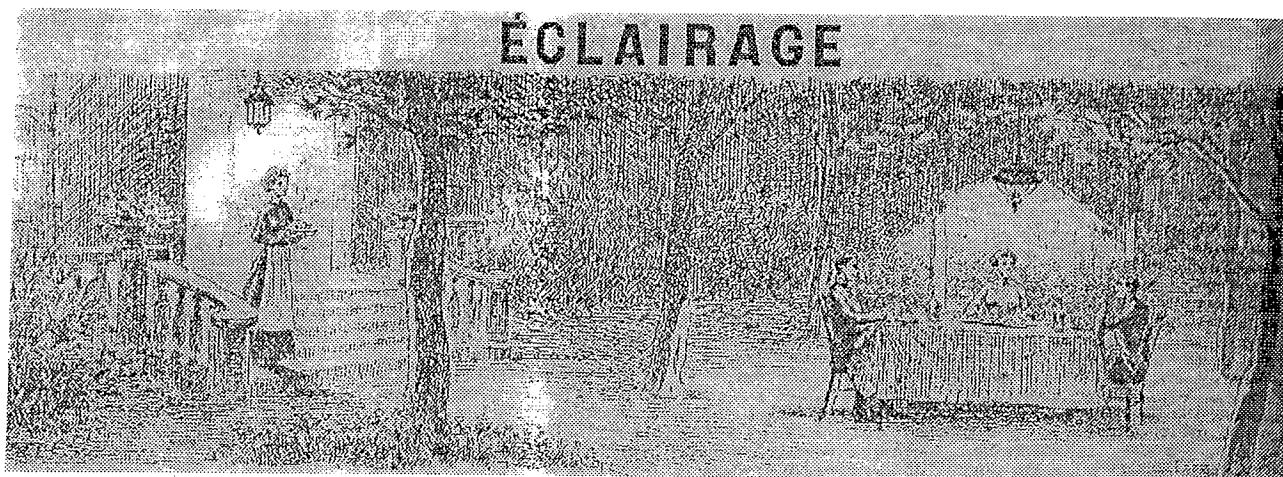
Par la suite, monsieur Dassan enverra, par courrier, sa lettre de démission où il ajoute : « *Vous connaissez mes motifs et je n'aurai garde de vous fatiguer par une trop longue lettre. Si vous le trouvez bon, veuillez faire agréer à mes collègues l'expression de mes regrets. J'ai l'honneur etc.* »

Cette querelle n'améliore pas la luminosité des quinquets ni leur vétusté. En 1857 deux vieux réverbères tombent en panne. Ils ont besoin de réparations sérieuses car leur système est complètement abîmé par la combustion de la mèche. De plus leurs réflecteurs ont besoin d'être réargentés. Il en coûte environ 36 francs à la commune. Souvent les réparations ne peuvent être effectuées par les artisans locaux et il faut avoir recours aux ateliers toulousains ou acheter de nouveaux quinquets. Au fil des années les frais d'éclairage public augmentent (364,05 f. en 1885) sans que les rues soient mieux éclairées. La situation n'a pas changé au début de l'année 1900 malgré l'apport de six nouveaux réverbères et le remplacement de l'huile par du pétrole.



Chapitre II

LE GAZ A SAINT LYS.



On ne pouvait rester dans cette situation au seuil de ce nouveau siècle qu'on prédisait être celui de la Science et du Progrès. On nomma une commission de l'éclairage, M. Savignol rapporteur, pour trouver une solution. Devait-on persister à employer des lampes à pétrole, fragiles et peu lumineuses ou un autre moyen pour illuminer Saint Lys ? Le gaz, employé déjà dans des villes plus importantes, exigeait la construction très coûteuse d'une usine et de son gazomètre et un approvisionnement régulier de charbon. L'électricité commençait à être utilisée dans les villes situées près d'une centrale hydraulique, ce qui n'était pas le cas de St-Lys et les ampoules étaient chères et peu fiables. A la fin de l'année 1900 la commission crut avoir trouvé la bonne solution et rendit son rapport à la séance du 23 décembre : *« L'obtention facile et peu coûteuse du gaz acétylène comble une véritable lacune et répond à un besoin réel. Les petites villes dépourvues d'usine à gaz trouvent en lui, à peu de frais, le luxe et un éclairage plus intense et plus beau que tous ceux dont on dispose dans les grandes villes. Magnifique lumière, incomparable à tous points de vue ! Pourtant, seule en France, la ville de Lézat avait adopté ce mode d'éclairage. »*³

*« La commission estime que si, à Saint-Lys, la qualité de la lumière actuelle est défectueuse, le mode d'éclairage est, lui aussi imparfait. Le nombre de becs est trop restreint et la durée de la combustion trop limitée. Nous comptons sur le bon vouloir de la lune pour nous guider pendant la moitié de l'année dans les rues de la ville. Or la lune est capricieuse et se conforme rarement aux arrêtés municipaux. Aussi l'obscurité la plus profonde règne-t-elle souvent pendant certaines nuits et pourtant ce faible éclairage coûte 670 francs, par an, à la municipalité, en 1900. La commission a décidé d'éclairer la ville pendant toute l'année sauf pendant dix nuits d'été. L'éclairage commencera au soleil couché et se terminera à minuit, à l'exception du bec de la halle. Alors que nos lampes actuelles brûlent pendant 19696 heures, l'acétylène fournira 59315 heures de lumière. Alors que nos lampes à pétrole donnent une faible lumière jaune de six bougies maximum, les becs à acétylène fourniront une lumière blanche de quatorze bougies. Le bec de la halle aura même une puissance lumineuse de vingt-deux bougies et l'horloge, elle-même, sera éclairée par un bec particulier. »*⁴

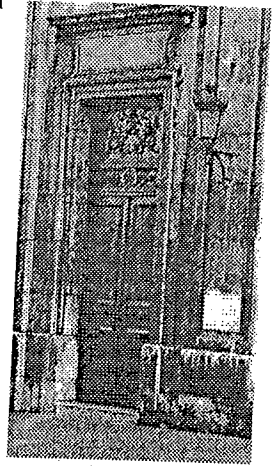
³ Rappelons tout de même que l'acétylène est un gaz malodorant, très explosif et dont la manipulation peut s'avérer dangereuse !]

⁴ La bougie ou candela est l'unité de lumière employée par les physiciens, la bougie stéarique vaut, environ, 1,5 bougie décimale. Le Larousse nous apprend de plus que : la bougie décimale est représentée par une fraction déterminée par la moyenne des intensités moyennes mesurées perpendiculairement à l'axe, d'au moins cinq lampes à incandescence, déposées au Conservatoire des Arts et Métiers. Un quinquet, placé au centre de la rue de Saint Lys équivalait, en clarté, à moins de quatre bougies du commerce, ce qui explique la colère de monsieur Dassan.

« Le nombre total de luminaires sera de trente-trois. Le mètre cube de gaz sera fourni au prix de deux francs et cinquante centimes. La concession coûtera mille quatre cents francs. Au bout de trente ans la ville deviendra propriétaire du matériel. Le salaire de l'allumeur de réverbère sera à la charge du concessionnaire ainsi que les travaux d'installation. Celui-ci devra fournir le gaz aux particuliers qui en feront la demande. L'éclairage de la ville reviendra à 1400 francs par an, celui des bâtiments publics sera facturé à 2,50 francs. le mètre cube. Les becs devront être allumés une demi-heure après le coucher du soleil et éteints à minuit, sauf celui de la halle.

Sanctions : Amendes de 0,25 franc. par lanterne allumée avec un retard de plus de un quart d'heure et de 0,50 f. par lanterne éteinte pendant le temps de fonctionnement. »

La proposition de la commission fut acceptée et on signa la convention avec le concessionnaire du gaz acétylène. Le 28 août 1902 le conseil municipal autorisa monsieur Boulesque à céder la concession à la Compagnie Urbaine de Paris. Première des cessions qui vont se succéder pendant les années suivantes ! Une usine de production fut alors construite. près de la fontaine de la Mission dans une petite construction qu'on voit encore puisqu'elle est actuellement occupée par l'association de boules lyonnaises, des puits furent creusés afin d'avoir de l'eau en quantité suffisante pour la réaction sur du carbure de calcium qui produisait le gaz acétylène. Les tuyaux furent posés jusqu'aux lampadaires, aux bâtiments publics et aux maisons particulières qui désiraient profiter des derniers progrès de l'éclairage. On peut voir les vestiges des becs de gaz de l'église contre les derniers piliers de la nef.



Les Saint-Lysiens espéraient une «ville lumière »

Ils furent bientôt déçus car l'éclairage ne correspondait pas aux promesses et à la description enthousiaste de monsieur Savignol. Le 26 octobre 1904 la compagnie concessionnaire répondit aux réclamations de la municipalité qu'effectivement elle éprouvait actuellement quelques difficultés de fonctionnement mais qu'elle promettait de remédier à cette situation dès que le nouveau conseil d'administration serait constitué.

En décembre 1907 le conseil municipal examina la plainte des habitants de la route de L'Isle-Jourdain : le trente troisième réverbère, qui devait les éclairer dès la tombée de la nuit, n'est allumé par la compagnie du gaz qu'à vingt heures, après le passage du dernier train. Les riverains exigent qu'ils soient éclairés en même temps que les autres habitants de la ville.⁵

Profitant peut-être de la déception, une nouvelle venue dans la famille de l'énergie tenta de s'implanter à St-Lys. Le 25 novembre 1908 La Société Pyrénéenne d'électricité proposa au maire d'électrifier la ville et ses écarts. Le réseau pouvait être construit pour 15000 francs et l'éclairage public assuré pour 900 francs (au lieu de 1 400 par le gaz) Tout le canton pouvait être électrifié. Mais malgré les démarches de communes environnantes, monsieur Savignol, tout à son enthousiasme pour le gaz ne donna pas suite à l'offre de la Pyrénéenne et la question ne fut pas soumise au conseil. Tout n'allait pourtant pas pour le mieux dans la société concessionnaire et l'Urbaine de Paris voulant se débarrasser d'une petite usine déficitaire mit la concession aux enchères. Un dénommé Girou emporta cette vente pour 100 francs ! Le conseil municipal ne put qu'entériner cette cession le 12 septembre 1909. La fabrication du gaz acétylène n'intéressant visiblement pas la famille Girou, l'usine fut cédée une nouvelle fois peu de temps après à l'Omnium d'électricité.

Mais les intérêts de St-Lys ne préoccupaient que peu vendeurs et acheteurs des titres de propriétés et nul ne se donna la peine de tenir le conseil municipal au courant de cette dernière

⁵ . A l'époque les dernières maisons de Saint Lys, sur la route de l'Isle Jourdain, se situaient avant le pont de l'Aiguebelle, il n'y avait pas de bec de gaz à la gare, qui se chargeait d'accrocher une lampe à pétrole à la porte d'entrée et sur le quai, lorsque la nuit était venue.

cession. Aussi aux yeux de la loi ce fut la famille Girou qui fut considéré comme responsable de la concession. Mépris pour la commune, mépris pour les abonnés au gaz qui virent la pression de celui-ci diminuer de plus en plus et, partant, eurent moins de lumière, « Un éclairage pour la forme » disaient les St-Lysiens. Heureusement, le gérant de la concession était l'adjoint au maire, (aux appointements de 1200 francs) Il fit tous ses efforts pour limiter les économies draconiennes sur le carbure de calcium que voulait imposer l'Omnium et sur l'entretien du matériel.

LA GUERRE DU GAZ

La guerre, qui éclata en août 1914 n'améliora pas l'éclairage de St-Lys. Le départ des techniciens mobilisés, le manque de matériel de remplacement, et surtout la raréfaction du carbure de calcium provoquèrent des pannes de plus en plus fréquentes. La lumière des réverbères devenait de plus en plus chiche. Cahin-caha on arriva péniblement à l'année 1917, A la fin d'août 1917 l'usine émit sa dernière bouffée d'acétylène et s'arrêta définitivement. et les rues de St-Lys restèrent plongées dans l'obscurité chaque nuit, 15 ans seulement après la construction de l'usine à gaz. Il n'était pas question d'utiliser des lampes à pétrole de secours car ce carburant était sévèrement contingenté.

Ni la fin de la guerre, le 11 novembre 1918, ni les mois qui suivirent n'apportèrent de lumière dans les rues de la ville. Les demandes de remise en fonction de l'usine restaient sans réponse. Enfin le 23 février 1919, le conseil autorisa le maire, monsieur Savignol à s'entendre au mieux des intérêts de la commune avec le concessionnaire actuel de l'éclairage pour remettre en fonctionnement l'usine à gaz et, en cas d'impossibilité, de contacter la compagnie Pyrénéenne d'électricité afin d'avoir le devis d'une électrification de la ville. L'Omnium ne répondit que le 25 septembre 1919 La société demandait un avenant de 2440 francs pour reprendre la production ! Le maire, trouvant cette exigence déraisonnable ne communiqua pas cette lettre au conseil.

Ce sera seulement après les élections municipales du 16 novembre que l'affaire fut à nouveau discuté par l'assemblée. En attendant de trouver une solution, monsieur Lacroix, conseiller, suggéra que la ville demande à la Préfecture un bon de priorité pour la fourniture de pétrole afin que les particuliers et les commerçants puissent s'éclairer moins chichement. « Le nouveau conseil municipal constate que la commune est toujours privée de son éclairage habituel depuis le début des hostilités, le carbure de calcium ayant été accaparé pendant la guerre pour les besoins de la défense nationale. Le concessionnaire actuel de l'usine à gaz demande une augmentation excessive pour la remettre en marche. Le conseil désigne trois de ses membres MM Lacroix, Cazaut, Savignol, ancien maire, pour former une commission afin d'étudier cette question afin de s'enquérir de la possibilité d'un éclairage public par l'électricité. » Monsieur Savignol fait savoir « qu'il est très pris par la "coopérative de labourage électrique" et qu'il donne carte blanche à ses deux collègues pour les démarches à effectuer. »

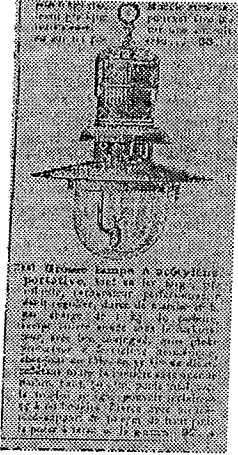
Le 29 janvier 1920, exposé du Maire, M. Bouas : *« Le conseil, ouï l'exposé du maire, considérant que la compagnie d'éclairage par l'acétylène a fermé son usine depuis le début des hostilités, qu'une partie du stock de carbure de calcium a été réquisitionné par l'Etat pendant la durée des hostilités uniquement, que les difficultés d'approvisionnement ne peuvent plus être invoqués maintenant, qu'il existe un traité entre la compagnie d'éclairage et la ville de St-Lys, qu'il y a donc lieu de le faire exécuter, autorise son Président à faire les démarches nécessaires auprès de ladite compagnie pour mettre cette dernière en demeure d'exécuter les clauses du traité précité ... »*

Le maire prend donc contact avec le concessionnaire. Le représentant de celui-ci est invité à s'expliquer devant le conseil le 22 mars 1920. Après une longue discussion la Société reste sur ses positions et refuse d'accorder la moindre remise.

Le 28 mars 1920, le conseil municipal débat sur l'exposé du représentant :

« Considérant que le mandataire n'a pu être d'accord sur plusieurs points avec les membres présents à cette réunion, que la demande proposée par la Société ne concorde pas avec les clauses du traité, ne comporte aucune réserve en ce qui concerne l'augmentation réclamée avec cette société, décide que monsieur le Maire est autorisé à poursuivre l'exécution du traité existant entre le société Girou et la ville de St-Lys... »

A la suite de quoi, le maire met en demeure le concessionnaire de produire à nouveau le gaz nécessaire à l'éclairage de la ville, faute de quoi le contrat sera résilié. L'adversaire s'entêtant à réclamer son augmentation avant toute remise en service, un procès est engagé en Conseil de Préfecture pour demander la résiliation du contrat de 1902. Les frais de justice vont se monter à 500 Francs.



A l'automne de 1921 la Préfecture rend son verdict :
« La ville de St-Lys est déboutée de sa demande et elle doit s'entendre "à l'amiable" avec la société » (c'est à dire qu'elle doit payer)

Le conseil, désirant se débarrasser d'un tel partenaire, offre 3000 Francs pour que le contrat soit résilié. Mais la Société sachant combien la ville a besoin d'éclairage réclame beaucoup plus, alors qu'il n'en avait coûté que 100 Francs aux repreneurs de l'affaire en 1909 !

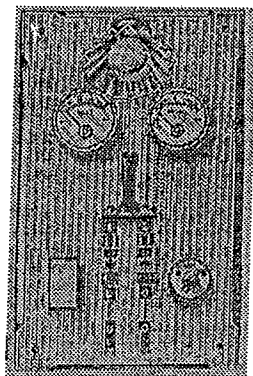
Le 6 novembre 1921 le conseil autorise le versement de la somme de 8000 francs à la société d'éclairage, contre la résiliation du contrat de 1902. En attendant de trouver une solution définitive pour l'éclairage, le conseil décide d'utiliser quelques lampes portatives à acétylène pour éclairer les carrefours les plus obscurs de la ville. Il demande que les démarches auprès des concessionnaires d'énergie électrique soient entreprises dès que possible. Pour la fin du mois de décembre 13 lampes portatives seront installées dans les rues de la ville.

Bibliothèque
 Saint-Lys
 Municipale

DISCUSSIONS AUTOUR DE LA FUTURE ELECTRIFICATION

Le 5 janvier 1922, monsieur Savignol, conseiller général, informé de la décision du conseil municipal, réunit dans la salle de la mairie, les maires des principales communes du canton pour former un Syndicat d'électrification dont il prend la présidence. Il promet de s'occuper activement de la question de l'électrification du canton.

Hélas l'année s'écoule sans qu'aucune réunion ne soit organisée, ni qu'aucune proposition ne soit formulée.



Pour sortir de cette situation le conseil municipal est convoqué le 2 février 1923 pour reprendre la question. On forme une commission de l'éclairage composée de MM. Bouas, maire, Lacroix, Cazalot, conseillers municipaux et de M. Savignol, conseiller général et une réunion des maires du canton et des communes environnantes est prévue pour le 20 février.

A cette assemblée, M. Savignol, présente un projet de la Société Union Electrique du Tarn (U.E.T.). Toutes les communes représentées à la réunion seraient électrifiées mais dans un délai non précisé.

Monsieur Bouas expose un autre projet, plus restreint, mais d'une réalisation très rapide et beaucoup plus économique. Il concernerait uniquement les communes de Fonsorbes, Fontenilles, St-Lys et Ste-Foy. M. Bouas

a demandé un devis à la Société Pyrénéenne d'Energie et il serait bon que M. Savignol apporte dans trois semaines un avant-projet de l' UET concernant tout le canton et un autre pour l'électrification des quatre communes seulement.

Après la réception des documents, les maires sont de nouveau convoqués pour le 26 mars. Après examen des chiffres, il résulte que le "projet des quatre communes" ferait économiser 60.000 Francs et qu'il offrirait une chance de voir se concrétiser presque immédiatement le rêve de leurs habitants.

Les communes non concernées essayent d'infléchir ce choix au nom de la solidarité. Mais les maires des quatre principales agglomérations maintiennent qu'ils ne veulent étudier que le projet restreint. Ils conviennent de se retrouver deux jours plus tard.

Le 28 mars 1923 ils chargent le maire de St-Lys d'effectuer les démarches pour obtenir les devis des différentes compagnies. Sans tarder, celui-ci prend contact avec l'Union Electrique de Tarn (U.E.T.) et la Pyrénéenne d'Energie Electrique (P.E.E.)

Les propositions des deux compagnies sont examinées par les quatre maires qui décident, sous réserve de l'approbation de leurs conseils municipaux, de donner la préférence à la Pyrénéenne.

Le 18 avril la commission de l'éclairage de St-Lys entend les représentants de la P.E.E.

M. Savignol émet quelques réserves mais la commission décide de faire immédiatement convoquer le conseil municipal.

Le 22 avril 1923, le conseil entend tout d'abord un exposé sur les ressources de la commune; puis le maire compare les divers projets. Il ressort que le projet de l' U.E.T. concernant tout le canton plus les communes avoisinantes aurait entraîné une dépense supplémentaire de 28124 Francs pour St-Lys. « *Au risque d'être traité d'égoïste, plutôt que de dépenser cette somme à poser des pylônes sur les côteaoux de St-Thomas ou de Bragayrac, pour desservir des abonnés plus ou moins problématiques, il vaut mieux la conserver pour éclairer les hameaux de St-Lys* »

On examine les devis des deux compagnies. La réalisation du projet de l' U.E.T. reviendrait à 45.052 F., celui de la P.E.E., à 44.000 F., dont environ 1/3 devrait être payé par l' Etat. C'est ce dernier qui est adopté.

ENFIN ! L'ELECTRICITE A SAINT-LYS

Le 8 juillet 1923, le cahier des charges pour la distribution d'énergie à St-Lys est déposé en mairie : vente au compteur : 1,20 F le Kw/h pour l'éclairage, 0,75 F pour tout autre usage. Forfait annuel de l'abonné : 300 heures de la puissance du compteur (compteur de 250 w, monophasé, de 2 ampères sous 125 volts.)

Pour deux lampes , minimum annuel 60 F., pour trois lampes 75 F. Pour tout autre usage que l'éclairage, minimum d'utilisation de 800 heures avec une puissance supérieure à 500 W. Puissance souscrite égale à la puissance totale indiquée par le timbre des moteurs ou appareils installés. Pour les usages agricoles, hors des heures d'éclairage, la garantie d'utilisation est réduite à 500 heures.

L'éclairage des bâtiments communaux bénéficie d'une réduction de 20%. Le prix annuel de l'éclairage public sera de 1360 F. pour 42 lampes de 25 bougies.

Le réseau sera installé par l'entreprise Cazelle, de Toulouse, pour un montant de 46500 F. Un emprunt de 48000 F., d'une durée de 30 ans, au taux de 7,35% sera fait auprès de la Caisse des Dépôts.

Des subventions nationales et départementales seront sollicitées.

Le 13 août 1923 fut déposé le traité de gré à gré pour la construction du réseau électrique par l'entreprise Cazelle. Le conseil fut avisé que les demandes de subvention nationale et départementale se heurtaient à des difficultés imprévues. Le dossier devait tout d'abord être soumis au Génie rural avant d'être étudié par les services concernés. Devant les risques de retards très importants, voire de blocages de la réalisation du projet, et, compte tenu de l'urgence qu'il y avait à éclairer les rues, le Conseil décide de présenter le dossier de demandes de subventions sans passer par l'examen du Génie rural. M. Savignon marque son désaccord en se retirant. En dépit de tous les obstacles l'électrification de St-Lys est enfin cette fois en marche.

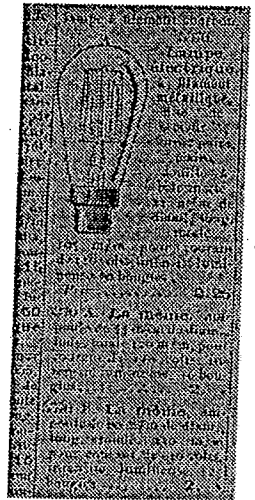
Le 22 octobre 1923, les travaux de l'entreprise Cazelle sont presque terminés. L'inauguration de l'éclairage électrique public est prévu pour le 11 novembre 1923.

Une somme de 1000 F. est votée pour la réception des notabilités du département et pour la fête de l'Armistice. Une demande de prolongement de la ligne électrique vers le quartier Ribosi, par le chemin de la Fontaine de l'agneau est faite. Coût estimé : 4000 F.

Ces futurs abonnés on fait une souscription s'élevant à 1500 F. Il restera 2500 F. à payer par la commune.

L'installation de l'éclairage électrique dans les bâtiments communaux (mairie, église, Poste, écoles, abattoirs, halle centrale) est terminée. Une demande à la Pyrénéenne de devis pour la desserte électrique de certains écarts (Mingar, Bruno, Mingesèbes, Crabille et Espie) a été faite. Ces raccordements nécessiteront la construction d'un transformateur.

Le 16 décembre 1923, décision fiduciaire du conseil municipal, afin de pouvoir emprunter 18.000 F. à la Caisse des Dépôts. Il convient de voter une imposition supplémentaire de 32,1 centimes par habitant. Cet emprunt sera amorti en 30 ans. Le Conseil décide aussi de faire poser une ampoule supplémentaire pour éclairer l'horloge de côté de la rue du Fort.

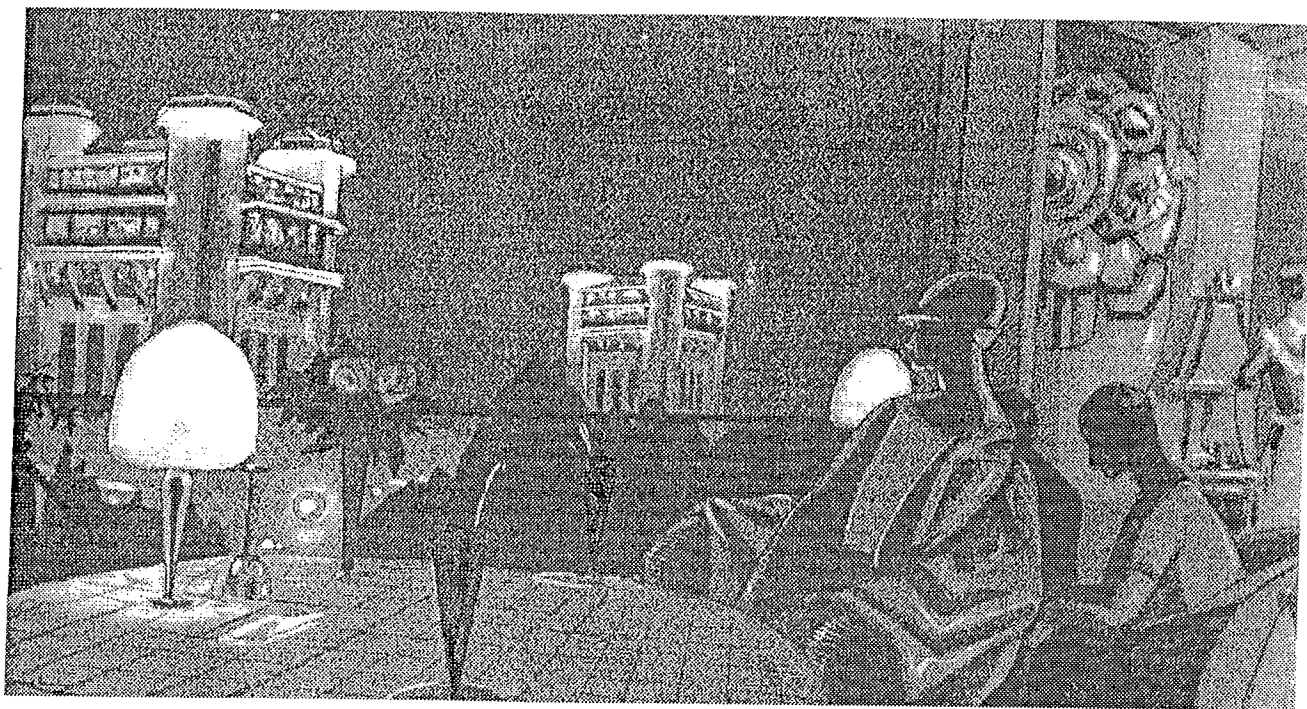


L'INFLATION CONTRE L'ELECTRIFICATION TOTALE

Le 19 avril 1924 Un projet de rattachement électrique du hameau du Gavachon, par la route de St-Clar est soumis au Conseil. Son coût est estimé à 8 000 F dont une partie (2 300 F) serait payé par les habitants de l'écart.

Le 3 juillet 1924 : coup dur pour les résidents du hameau. Ils apprennent que la Compagnie, la Pyrénéenne, a augmenté son devis de 4 000 F. Devant ce prix trop élevé, le conseil municipal demande à réfléchir. Le ministère de l'Agriculture promet vaguement une subvention possible pour l'électrification des campagnes.

La fête nationale approchant, le Conseil vote un crédit spécial pour l'achat de guirlandes électriques qui seront disposées devant la mairie.



Avril 1925 : Le Gavachon est à des "années lumière" des Arts déco de Paris !

Le 9 décembre 1926, le Conseil décide la mise en place d'une lampe supplémentaire dans l'abattoir pour faciliter le travail.

L'extension de l'électrification suburbaine reste en panne, faute de crédits suffisants, et d'un engagement ferme de l'Etat.

Le 23 octobre 1927, le Conseil est obligé de refuser à Pierre Benech une subvention spéciale pour l'arrivée de l'électricité à son domicile qui exige la pose de poteaux et la pose d'une ligne d'une cinquantaine de mètres. Cela pour éviter de créer un précédent.

Le 17 mars 1928, le Conseil rédige un avenant pour la fixation de l'index annuel économique d'énergie, concernant l'électricité.

Le 25 août 1928, un « projet de pourparler » entre la « Pyrénéenne » et divers ministères, dont celui de l'Agriculture en vue de l'électrification de toutes les campagnes de la région est "envisagé". Malheureusement, pour les Saint-Lysiens cette initiative resta à l'état de projet.

Le 5 novembre 1928 la « Pyrénéenne » remet au Conseil de nouvelles propositions en vue de l'électrification des écarts. Le Conseil, rendu prudent par les précédents projets mort-nés, décide de demander, à la Préfecture, une enquête de faisabilité.

Le 17 mai 1929 ont lieu les élections municipales. C'est une nouvelle équipe, avec à sa tête le nouveau maire, M Bastide, qui devra s'attaquer aux problèmes de l'électrification des hameaux.

Le 1^{er} décembre 1929 le Conseil municipal débat sur la suite à donner à l'extension du réseau électrique rural. Deux solutions s'offrent à St Lys.

La première est celle d'une électrification totale de la campagne ? Mais il faudrait faire de nombreuses démarches auprès des pouvoirs publics et laisser le projet suivre son cours.

Toutes ces formalités entraîneraient beaucoup de retards. On risquerait des augmentations importantes car, dit M Bastide : « dès que les nouvelles lois sur les Assurances sociales entreront en vigueur, le coût de la main-d'œuvre et des matières premières subiront une hausse de 20 à 25 % ».

La deuxième solution verrait une électrification réservée aux écarts les plus proches, pour une somme de 220 000 F, subventionnée à hauteur de 50 % par la société Pyrénéenne qui, de plus, participerait à raison de 15 000 F à la mise en place du réseau de haute tension.

Seuls 3 écarts éloignés, Terre-Blanche, La Tourasse et la Poque ne pourront être reliés au réseau. Une commission de 3 membres est nommée par le Conseil pour choisir, après étude, le meilleur de ces projets.

Le 8 décembre, suivant les recommandations de la commission, le conseil municipal accepte les propositions de la « Pyrénéenne » et l'augmentation du kWh, en dépit de l'opposition du Service des contrôles des tarifs de la préfecture :

« Le conseil, considérant que les habitants de la partie rurale de St Lys sont impatients de pouvoir utiliser l'électricité et qu'il est fort difficile de leur faire admettre un plus long atermolement, déclare qu'il y a lieu d'accepter la tarification telle qu'elle est proposée par la Société Pyrénéenne d'énergie, d'autant que la dite Société a accepté de prendre à sa charge la construction de la ligne à haute tension du chef-lieu de canton, de participer pour 50% aux frais d'installation du réseau rural, que la commune participera aux bénéfices de l'exploitation, qu'il y a lieu d'accepter la formule relative au branchement, considérant que les prix ne sont pas abusifs, que l'installation à peu près totale sera exécutée immédiatement, que les usagers ne voudront pas se rendre propriétaires des compteurs et préféreront un système locatif, qu'il y a lieu d'accepter la redevance à forfait proposée par la Société, la partie du terrain communal occupée par l'installation électrique ne pouvant être d'aucun revenu pour la commune, qu'on ne saurait retarder les travaux sans s'exposer à voir hausser les coûts de la matière première et de la main d'œuvre, que le coût de l'éclairage par la formule adoptée par la Société sera inférieur de 4/5 à la dépense occasionnée par l'éclairage au pétrole Décide d'accepter la proposition faites par la Société Pyrénéenne d'Énergie. »

Le conseil vote cette motion à l'unanimité moins 2 voix, MM Bouas et Lacroix entendant protester contre l'augmentation des tarifs de l'électricité.

Le 11 décembre 1930, le conseil décide de faire installer une nouvelle lampe à la Poste de St Lys car la salle d'attente est plongée dans l'obscurité dès le coucher du soleil. M Bouas demande qu'on mette également une lampe au carrefour des rues de l'Enclos et de l'Echarpe. Le plan d'électrification et son devis sont enfin soumis aux conseillers. Tout paraît aller pour le mieux pour sa réalisation prochaine.

Le 2 février 1931, le Conseil accepte la pose de lampes au carrefour des rues de l'Enclos et de l'Echarpe, au carrefour de la Gravette ainsi qu'à l'abattoir.

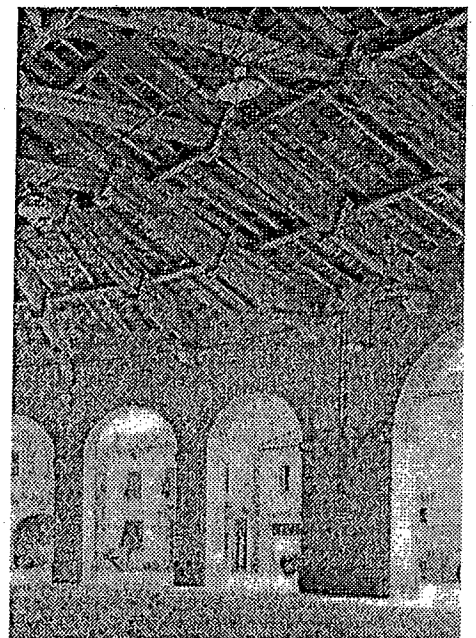
Monsieur le maire annonce, hélas, que le projet d'électrification, accepté lors de la séance du 8 décembre 1929, par le conseil municipal doit être résilié à cause de la différence de prix entre l'avant-projet et le projet définitif soumis aux conseillers ce 2 février.

Il en coûterait une augmentation de 200 000 F à la ville pour réaliser l'électrification des écarts. La commission doit étudier un autre projet d'électrification générale du canton dont les détails seront demandés au Génie rural et à la Société Pyrénéenne d'énergie

Le 14 mai 1931, la Société Pyrénéenne présente un nouveau projet au Conseil qui demande auprès de la préfecture, une enquête de faisabilité et l'avis des services compétents.

Par suite de la « Crise » qui bouleverse les Economies mondiales la réalisation des projets de travaux est remise à plus tard. Il faudra attendre plus de 5 ans pour qu'on en discute à nouveau⁶.

Pourtant il faudrait plus d'éclairage dans la ville Le 19 février 1935, plusieurs quartiers demandent des lampes supplémentaires : en face la ruelle de l'école libre, au pont de la rue Dassan, au carrefour du chemin de Lamasquère et de la route de Muret.



⁶ Comme la plupart de Français, monsieur le Maire et le conseil municipal ne se doutaient pas que le bouleversement économique tant redouté ne serait pas la conséquence des lois sociales, mais celle d'un krach lointain qui venait de se produire à Wall-Street.)

Le 12 mai le Conseil agréé les deux premières demandes de lampes supplémentaires.

La troisième ne peut être satisfaite pour l'instant car la commune a dû réduire ses dépenses à la suite des directives gouvernementales.

Le 8 décembre 1936, le maire annonce que l'Etat, soucieux de moderniser tout le pays, pourrait subventionner l'électrification des écarts à hauteur de 155 000 F mais que les démarches devront être effectués d'urgence. Une commission de 3 membres est donc désigné afin de faire le nécessaire.

Le 16 mars 1937, à la suite de divers contacts, la « Pyrénéenne » dépose ses dossiers à la mairie, d'abord pour l'électrification rurale, ensuite pour le renouvellement de la concession qui avait été signée le 24 août 1931

Le 25 mai 1937 le Conseil approuve le projet des travaux d'extension du réseau et demande la mise en adjudication rapide.

Le 24 octobre 1937, par suite du manque d'adjudicateurs, le Conseil demande à la préfecture de passer un marché de gré à gré avec un installateur qualifié. Le 3 janvier 1938, le maire présente au conseil le montant des dépenses à engager pour la réalisation du projet

DEPENSES		SUBVENTIONS TOTALES
Travaux	780 263	Etat : 33% de 470 000 somme demandée en 1931, soit 155 100
Transformateur	17 000	
Frais d'étude	3 200	Département : 25% de la somme demandée en 1931 1931 soit 117 500
Imprévus	49 537	
Total dépenses 850 000 F		Total subventions 272 600 F

Reste à la charge de la commune : 577 400 F

D'où la nécessité d'un emprunt. Cet emprunt sera fait auprès de la Caisse des dépôts à 5% d'intérêt, soit une annuité de 37 361,70 F. Il sera nécessaire de prévoir une imposition extraordinaire de 264,2 centimes pendant 30 ans. Le conseil approuve le marché de gré à gré avec la Société « Entreprise électrique de Lyon ».

Le maire expose ensuite le besoin d'adhérer à un syndicat de communes, le "Syndicat départemental d'électrification" qui s'occupe de la présentation des demandes, de la constitution des dossiers, de l'encaissement des sommes provenant des fonds d'amortissement lesquelles seront virées dans des caisses communales au prorata de chacune. Le Syndicat des communes du canton Ouest de Toulouse comprendra Blagnac, Cornebarieu, Colomiers, Tournefeuille, Cugnaux, Portet, Pibrac, Brax, Leguevin, Lévigac, La Salvetat, Plaisance, Fonsorbes, Fontenilles, Saint Lys, Sainte Foy et Cambarnard.

Le 17 février 1938 le Conseil apprend la réalisation de l'emprunt demandé à la Caisse des dépôts. Le maire de St Lys, M Bastide est élu délégué du Syndicat départemental des communes du Canton Ouest.

Plus rien ne paraît s'opposer à ce que l'électricité arrive enfin dans les écarts de la commune... Malheureusement de nouveaux obstacles vont se dresser sur le chemin du Progrès. Le 25 février 1938, le Conseil est obligé de demander un réajustement de la subvention accordée par l'Etat.

« A la suite d'une hausse considérable sur le prix des matières premières et du prix de la main d'œuvre, l'adjudication des travaux a dépassé de beaucoup les prévisions de 1931. Le projet prévoyait un coût de 470 000 F alors que ces travaux viennent d'être adjudgé à 850 000 F. La subvention de 33% donné par l'Etat n'a pu jouer que sur les prévisions de 1931. Il reste donc 380 000 F à la charge de la commune. Le

Conseil, après en avoir délibéré, considérant que la commune ne peut supporter une telle charge et que d'autre part les travaux envisagés ne peuvent plus attendre, demande que l'Etat accorde à la commune une subvention complémentaire sur la somme de 380 000 F représentant l'excédent des dépenses pour les travaux d'électrification des écarts de la commune. »

Le 2 mars 1938, par arrêté préfectoral, la commune est autorisée à contracter un emprunt de 574 000 F au taux de 5%, remboursement étalé sur 30 ans, à partir de 1939, par le produit annuel d'une imposition extraordinaire de 264,20 centimes. Cette fois la course entre l'électrification et les augmentations arrive à son terme !

Le 28 juin 1938, le Conseil décide l'acquisition de trois parcelles de terrains de 10 m² chacun, nécessaires pour la construction de trois transformateurs, pour le prix unitaire de 50 F. Ils seront situés sur les propriétés de MM Darlas, à la Role, Darbois, à Mingesèbes et Barrère. L'année 1939 va donc être l'année de l'électricité pour toute la commune de St Lys.

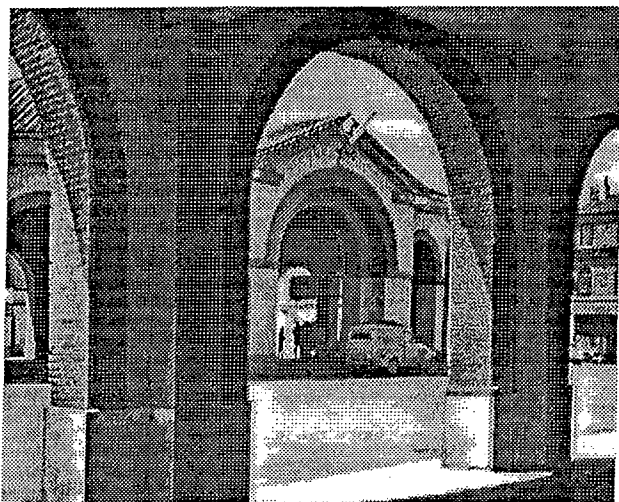
LES ANNEES NOIRES

La commune ne jouit pas longtemps en paix des bienfaits de l'électricité. Au début du mois de septembre 1939 on annonce la mobilisation générale et, deux jours après, la déclaration de guerre contre l'Allemagne. Le « black-out » est imposé dans toute la France. L'éclairage public est interdit. Les habitants de la commune doivent même masquer les lumières extérieures. Le 14 novembre 1939 le conseil municipal se fait l'interprète de la population pour demander un peu d'éclairage en ville car les conditions de circulation dans l'agglomération, totalement privée de lumière, présentent un réel danger. Les autorités se penchent sur la question et autorisent un éclairage restreint avec des ampoules bleuies qui ne donnent qu'une lumière triste et insuffisante. Après l'armistice de juin 1940 le « black-out » va être appliqué moins sévèrement pendant 2 ans mais quand les Allemands vont occuper la zone sud, en novembre 1942, ils l'imposeront d'une façon très stricte. Les alertes aériennes qui se multiplieront en 1944, amèneront les coupures autoritaires de l'électricité. D'autre part, les sabotages et les bombardements alliés, destructeurs de transformateurs et de lignes à haute tension vont perturber le réseau et priver momentanément de courant certaines zones. Les gens vont faire connaissance avec les "délestages"

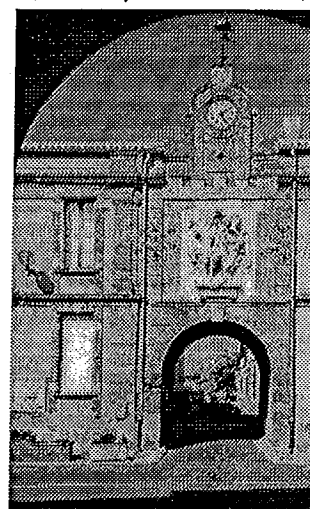
A la Libération il fallut reconstruire et reconstituer le réseau. Le manque de matériel ne facilitait pas les choses pour la poursuite de l'équipement électrique des petites communes. Certaines, comme St Thomas ou Bragayrac ne purent avoir l'électricité qu'entre 1950 et 1957.

VERS LE FUTUR ?

Mais si le progrès fut lent à arriver il continua tout de même sa marche. A Saint Lys, après les vieilles ampoules à filament de l'éclairage "axial" furent installés les tubes fluorescents et les lampes à vapeur de sodium. De nouveaux lampadaires s'unirent aux enseignes lumineuses pour réaliser la "Ville-lumière" dont avaient rêvé nos anciens.



Chose étrange, ce qui les aurait enthousiasmé nous laisse indifférent. Ce que nous espérions il y a 44 ans lorsque nous trébuchions dans l'obscurité imposée par la guerre nous paraît d'une ennuyeuse banalité. Nous demandons plus de lampadaires, dans les lieux les plus reculés, nous faisons la chasse aux moindre recoin d'ombre. " Plus de lumière" a dit le poète ; " Trop de lumière, bien souvent gaspillée, devrions nous reconnaître. Nous éclairons même le ciel, bien inutilement, de telle sorte que, bientôt, il nous sera impossible



d'admirer la Voie lactée par les belles nuits d'été nous prédisent les astronomes.

Ce sera, peut-être, la tâche de la génération de l'an 2000 de domestiquer cet éclairage fou en concevant des éclairages directifs, des objets « lumineux » grâce aux fibres optiques, de faire naître la poésie là où nous écrasons toutes nuances des objets et des personnages par un déluge éblouissant de projecteurs. Pourquoi ne pas varier les couleurs, les hauteurs et les situations des sources de lumière?

A vous d'imaginer un nouvel éclairage public.

Christian. BOUHOURS

Mise en page André Truillet

© Copyright ART CULTURE & PATRIMOINE et MAIRIE de Saint-Lys
Tous droits réservés 1999.